

Examens professionnels du second degré – Session 2014 : plus de 80 % de réussite

■ **À la session 2014, 679 900 candidats** se sont présentés aux examens professionnels des niveaux IV et V et 560 100 d'entre eux les ont réussis. Le taux global de réussite atteint 82 %. La réforme de la voie professionnelle, achevée à la session 2014, a conduit à une augmentation très importante du nombre de bacheliers professionnels : 103 300 lauréats à la session 2008, 190 800 en 2014, soit une hausse de 85 %. L'enseignement professionnel dans le second degré prépare désormais principalement à deux diplômes : le baccalauréat professionnel et le CAP. À la session 2014, les taux de réussite à ces examens sont respectivement de 82 % et 84 %. 180 000 élèves présentent un BEP en tant que certification intermédiaire à l'issue de la première professionnelle, avec un taux de réussite de 82 %.

Juliette Robin, DEPP-B1

■ À la session 2014, 560 100 diplômes de l'enseignement professionnel ont été délivrés par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et par le ministère en charge de l'Agriculture, soit à 82,4 % des candidats qui se sont présentés, avec une progression de 0,7 point par rapport à la session 2013. Le taux de réussite aux examens professionnels de niveau IV, essentiellement des bacheliers professionnels, progresse de 3 points et atteint 81,3 %. Le taux de réussite aux examens professionnels de niveau V demeure élevé (83 %) malgré un recul de 0,6 point. Suite à la réforme de 2009, la voie professionnelle du second degré est maintenant organisée autour de deux diplômes : le CAP et le baccalauréat professionnel. Ces deux diplômes rassemblent près de sept lauréats sur dix à la session 2014. Ils représentent chacun plus d'un tiers des lauréats (contre respectivement 30 % et 21 % en 2008) ([FIGURE 1, voir « en savoir plus »](#)).

84 % de réussite au CAP, principal diplôme professionnel de niveau V

Les candidats présents aux examens de niveau V (CAP, BEP et mentions complémentaires de niveau V [MC5]) rassemblent 62 % des candidats aux

diplômes professionnels. Ils ont un taux de réussite de 83 %. Parmi les diplômés de niveau V, 55 % ont obtenu un CAP et 43 % un BEP (contre respectivement 41 % et 57 % à la session 2008) ([FIGURE 2](#)).

Le CAP offre un premier niveau de qualification à ceux qui souhaitent accéder rapidement à la vie active. Il valide un savoir-faire pratique dans des secteurs permettant une insertion professionnelle immédiate. Ce diplôme de niveau V donne à son titulaire une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié. Avec la réforme de la voie professionnelle instaurée en 2009, il devient le seul diplôme professionnel court (2 ans). La rénovation n'a pas eu d'impact sur le CAP qui continue avec les mêmes programmes, les mêmes modalités d'organisation et de certification. Les candidats au CAP se présentent en nombre relativement comparable entre le statut scolaire (37 %) et la voie de l'apprentissage (35 %). Cette dernière est en recul par rapport à la session précédente (- 3 930 candidats). La proportion de candidats individuels ou en enseignement à distance est stable (17 %), de même pour ceux en formation continue (11 %) ([FIGURE 2](#)). En un an, le nombre de candidats présents à l'examen du CAP a diminué (- 3 000 candidats).

Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
ISSN 1286-9392
Département de la valorisation et de l'édition
61-65, rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Les candidats au CAP sont 83,7 % à obtenir leur diplôme, soit un recul de 0,1 point par rapport à la session 2013. Les candidats en formation continue sont les plus performants à l'examen du CAP avec un taux de réussite de 89,4 %. Les scolaires réussissent mieux que les apprentis : 85,4 % contre 83,3 %.

Le secteur de la production regroupe six candidats au CAP sur dix

Malgré l'existence d'un grand nombre de spécialités (environ 200 proposées), les candidats au CAP se concentrent sur un petit nombre d'entre elles. Avec 56 % de lauréats, le secteur de la production est prépondérant. Dans ce secteur, les métiers de « l'Agroalimentaire, alimentation et cuisine » regroupent près de 30 % des admis. Dans le domaine des services, le secteur des services à la personne est le plus attractif (les deux tiers des admis dans ce domaine), et plus particulièrement les spécialités « Travail social » et « Coiffure, esthétique » qui concentrent 53 % des lauréats. Toutefois, le nombre de lauréats dans ces deux groupes de spécialités diminue par rapport à 2013 (respectivement - 1 282 et - 1 375) (**FIGURE 3**).

Globalement plus nombreux (56 %) à se présenter aux épreuves du CAP, les garçons représentent 84 % des diplômés dans le domaine de la production. En revanche, ils sont minoritaires (20 %) dans les spécialités des services. Plus de neuf candidats sur dix sont des filles dans les groupes de spécialités : « Travail social », « Coiffure, esthétique », « Textile », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Habillement ».

Les résultats des filles aux épreuves du CAP restent meilleurs que ceux des garçons : 85 % contre 82,6 %. L'écart de réussite filles/garçons s'améliore par rapport à 2013. La réussite des filles est en recul (- 0,9 point) tandis que celle des garçons progresse légèrement (0,3 point). La différence du taux de réussite entre les filles et les garçons influe sur la réussite par domaine : 80 % des candidats du domaine des services étant des filles, le taux de réussite dans les services est supérieur de 1 point à celui de la production (84,2 % contre 83,2 %).

2 – Résultats aux examens professionnels de niveau V délivrés par les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture selon le statut du candidat - Session 2014

		Présents	Proportion de présents (%)	Admis	Taux de réussite (%)
	Tous statuts	228 536	100,0	191 203	83,7
CAP y compris ens. agricole	Scolaires	83 862	36,7	71 624	85,4
	Apprentis	80 370	35,2	66 961	83,3
	Formation continue	25 361	11,1	22 667	89,4
	Individuels et enseignement à distance	38 943	17,0	29 951	76,9
BEP y compris ens. agricole	Tous statuts	180 116	100,0	148 014	82,2
	Scolaires	161 687	89,8	134 511	83,2
	Apprentis	7 124	4,0	6 075	85,3
	Formation continue	2 201	1,2	1 742	79,1
Mentions complémentaires de niveau V	Individuels et enseignement à distance	9 104	5,1	5 686	62,5
	Tous statuts	10 032	100,0	8 465	84,4
	Scolaires	3 404	33,9	2 984	87,7
	Apprentis	5 462	54,4	4 493	82,3
	Formation continue	1 011	10,1	883	87,3
	Individuels et enseignement à distance	155	1,5	105	67,7

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

Sources : MENESR-DEPP, système d'information Ocean

et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

Système d'information du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF).

3 – Réussite au CAP selon la spécialité de diplôme et le sexe - Session 2014

Groupes de spécialités de diplôme	Admis		Taux de réussite (%)		
	Total	Proportion de filles	Total	Filles	Garçons
20 Spécialités pluritechnologiques de la production	986	13,2	87,8	88,4	87,7
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	4 482	21,5	84,8	87,5	84,1
22 Transformations	37 308	29,7	84,5	89,2	82,7
23 Génie civil, constructions et bois	30 180	4,9	80,5	87,1	80,1
24 Matériaux souples	2 920	85,0	85,3	85,5	84,2
25 Mécanique, électricité et électronique	31 605	2,2	84,0	87,2	83,9
Total spécialités de la production	107 481	15,7	83,2	88,2	82,4
31 Échanges et gestion	20 004	56,1	86,9	88,1	85,4
32 Communication et information	1 060	43,2	84,1	84,7	83,6
33 Services aux personnes	56 499	92,6	82,9	83,3	78,4
34 Services à la collectivité	6 159	50,3	88,5	87,7	89,2
Total spécialités des services	83 722	80,2	84,2	84,3	84,1
Ensemble des spécialités	191 203	43,9	83,7	85,0	82,6

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

Sources : MENESR-DEPP, MAAF.

Les taux de réussite varient de 63 % dans la spécialité « Animation culturelle, sportive et de loisirs » à 94 % dans les spécialités « plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture ».

BEP : une certification intermédiaire pour les candidats en formation initiale

Suite à la réforme de la voie professionnelle, le BEP devient exclusivement une certification intermédiaire, à l'issue de la première professionnelle, pour les candidats en formation initiale (scolaires et apprentis). Avec encore 180 000 candidats, l'effectif présent à cet examen non

obligatoire continue de reculer (- 1 900 candidats), bien que la baisse soit moins importante qu'en 2010 et 2011. Le taux de succès au diplôme intermédiaire du BEP atteint 82,2 %, et chute ainsi de 1,1 point en un an. Les apprentis, qui ne représentent que 4 % des candidats présents à l'examen, ont le taux de réussite le plus élevé : 85,3 % sont admis (**FIGURE 2**).

2 % des candidats présentent une mention complémentaire de niveau V

Le taux de réussite aux mentions complémentaire de niveau V atteint 84,4 %, en recul de 0,7 point par rapport à 2013.

Cette réussite élevée tient au fait que ces diplômes sont accessibles à des candidats déjà titulaires d'un premier diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique ou, éventuellement, général. En complément d'un CAP, les mentions complémentaires de niveau V permettent une spécialisation plus fine du métier choisi (FIGURE 2).

Neuf diplômés de niveau IV sur dix sont des bacheliers professionnels

À la session 2014, 212 394 candidats aux examens de l'enseignement professionnel de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel [BP], mentions complémentaires de niveau IV...) ont été reçus. Le taux global de réussite est de 81,3 %. Les bacheliers professionnels représentent la grande majorité (90 %) des admis. 9 % des diplômés professionnels de niveau IV ont obtenu un BP (FIGURE 4).

Entre les sessions 2013 et 2014, le nombre de lauréats du baccalauréat professionnel augmente (+ 31 500 admis). Cette hausse s'explique par l'arrivée à l'examen pour la première fois en 2014 des jeunes ayant choisi les spécialités « Accompagnement, soins et services à la personne en structure » (18 400 candidats), qui remplacent le BEP « Carrières sanitaires et sociales » ainsi que « Services aux personnes et aux territoires » (14 200 candidats).

La réussite au baccalauréat professionnel est en hausse (+ 3,3 points par rapport à 2013), le taux de réussite atteint ainsi 82,2 % en 2014.

À la session 2014, 86 % des candidats au baccalauréat professionnel préparent cet examen sous statut scolaire, 10 % par la voie de l'apprentissage et 3 % en formation continue. Les candidats en formation continue sont les plus performants (84,7 % de réussite), suivis par les candidats de la voie scolaire (82,7 %) et les apprentis (81,2 %) (FIGURE 4).

48 % des admis au baccalauréat professionnel l'ont été avec mention. Pour autant, seuls 1,6 % des lauréats ont décroché une mention « Très bien ». L'obtention d'une mention varie fortement avec le statut du candidat : 66 %

des bacheliers professionnels en formation continue obtiennent une mention contre seulement 10 % de ceux se présentant individuellement ou à distance (FIGURE 5, voir « en savoir plus »).

Une centaine de spécialités sont proposées à la session 2014 du baccalauréat professionnel, mais 56 % des admis sont inscrits dans l'un des cinq groupes suivants : « Spécialité plurivalentes des services à la collectivité », « Commerce, vente », « Électricité, électronique »,

« Comptabilité, gestion » et « Secrétariat, bureautique ».

Le groupe de spécialités « Accueil, hôtellerie, tourisme » perd 8 400 candidats (soit une baisse de 67 %) suite à la fermeture de la spécialité de baccalauréat agricole « Service en milieu rural » et à la rénovation de la spécialité « Restauration » dont une partie des candidats appartient dorénavant au groupe de spécialités « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » (FIGURE 6).

4 – Résultats aux examens professionnels de niveau IV délivrés par les ministères de l'éducation nationale et de l'agriculture selon le statut du candidat - Session 2014

		Présents	Proportion de présents (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Baccalauréat professionnel	Tous statuts	232 190	100,0	190 773	82,2
	Scolaires	197 438	85,0	163 347	82,7
	Apprentis	24 156	10,4	19 607	81,2
	Formation continue	6 416	2,8	5 434	84,7
	Individuels et enseignement à distance	4 180	1,8	2 385	57,1
Brevet professionnel	Tous statuts	25 287	100,0	18 489	73,1
	Scolaires	-	-	-	-
	Apprentis	18 898	74,7	14 129	74,8
	Formation continue	4 694	18,6	3 520	75,0
	Individuels et enseignement à distance	1 695	6,7	840	49,6
Mentions complémentaires de niveau IV	Tous statuts	2 584	100,0	2 157	83,5
	Scolaires	1 005	38,9	795	79,1
	Apprentis	1 066	41,3	935	87,7
	Formation continue	468	18,1	403	86,1
	Individuels et enseignement à distance	45	1,7	24	ns
Brevet de technicien, brevet des métiers d'art	Tous statuts	1 168	100,0	975	83,5
	Scolaires	1 092	93,5	914	83,7
	Apprentis	61	5,2	52	85,2
	Formation continue	8	0,7	6	ns
	Individuels et enseignement à distance	7	0,6	3	ns

ns : non significatif.

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

Sources : MENESR-DEPP, MAAF.

6 – Réussite au baccalauréat professionnel selon la spécialité de diplôme et le sexe - Session 2014

Groupes de spécialités de diplôme	Admis		Taux de réussite (%)		
	Total	Proportion de filles	Total	Filles	Garçons
20 Spécialités pluritechnologiques de la production	1 071	9,0	79,2	88,9	78,3
21 Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	13 052	32,5	77,8	76,3	78,5
22 Transformations	13 333	24,1	84,0	85,1	83,7
23 Génie civil, constructions et bois	10 179	12,4	79,9	86,9	79,0
24 Matériaux souples	2 963	93,2	83,0	83,1	80,5
25 Mécanique, électricité et électronique	40 881	2,1	76,5	82,0	76,4
Total spécialités de la production	81 479	15,2	78,5	81,5	78,0
31 Échanges et gestion	49 266	55,7	82,6	84,2	80,6
32 Communication et information	14 086	86,0	81,1	81,5	78,9
33 Services aux personnes	44 215	89,1	89,6	90,2	85,2
34 Services à la collectivité	1 727	40,9	84,2	76,2	90,8
Total spécialités des services	109 294	72,9	85,1	86,5	81,5
Ensemble des spécialités	190 773	48,3	82,2	85,8	79,0

Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé.

Sources : MENESR-DEPP, MAAF.

Des choix de spécialités au baccalauréat professionnel très différents selon le sexe

Les filles, majoritaires dans le secteur des services, sont particulièrement surreprésentées dans les spécialités « Coiffure, esthétique », « Secrétariat, bureautique », et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » où elles représentent plus de neuf lauréats sur dix. Elles sont largement minoritaires dans le secteur de la production (15 %) sauf dans les domaines « Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples » et dans celui de l' « Habillement » qui sont presque exclusivement féminins (95 %). La parité est très rarement atteinte sauf pour le groupe de spécialités « Accueil, hôtellerie, tourisme » qui attire presque autant de garçons que de filles.

Comme pour le CAP, les résultats des filles au baccalauréat professionnel sont meilleurs que ceux des garçons : 85,8 % contre 79 % (écart de 6,8 points). Cet écart s'amplifie par rapport à 2013 : il était de 6,2 points à la session 2013. La différence du taux de réussite entre filles et garçons au baccalauréat professionnel influe sur la réussite par domaine : 73 % des candidats du domaine des services étant des filles, le taux de réussite dans celui-ci (85,1 %) est supérieur de 6,6 points à celui de la production (78,5 %).

Les bacheliers professionnels se présentant dans la spécialité « Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance » enregistrent le meilleur taux de réussite (97 %). À l'inverse, bien qu'en hausse de 15 points par rapport à la session 2013, le taux de réussite est seulement de 60 % pour les candidats inscrits dans le groupe « Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples ».

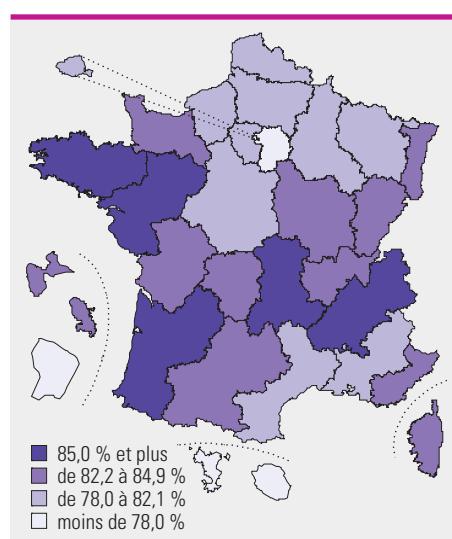
Le brevet professionnel : un diplôme surtout passé par la voie de l'apprentissage

Le brevet professionnel (BP) est un diplôme généralement préparé dans le cadre de la formation continue et de l'apprentissage. 43 % des BP sont délivrés à des préparateurs en pharmacie et à des coiffeurs, métiers pour les-

quels la réglementation impose l'obtention de ce diplôme. L'obtention du BP est en effet exigée pour l'ouverture d'un salon de coiffure à son compte. Ce diplôme se passe essentiellement sous le statut d'apprenti (76 % des candidats présents). Le taux de réussite au BP est nettement inférieur aux autres diplômes : 73,1 % d'admis. Les apprentis et les candidats en formation continue ont un taux de réussite au BP plus élevé (75 %). À l'inverse, un candidat individuel sur deux est admis (FIGURE 4).

Un petit nombre de candidats (1 %) présentent des mentions complémentaires de niveau IV après un baccalauréat professionnel ou un brevet professionnel. Déjà diplômés, ces candidats ont un meilleur taux de réussite (83,5 %) (FIGURE 4).

7 – Taux de réussite au baccalauréat professionnel par académie – Session 2014



Sources : MENESR DEPP, MAAF.

Les académies de l'Ouest de la France réussissent mieux

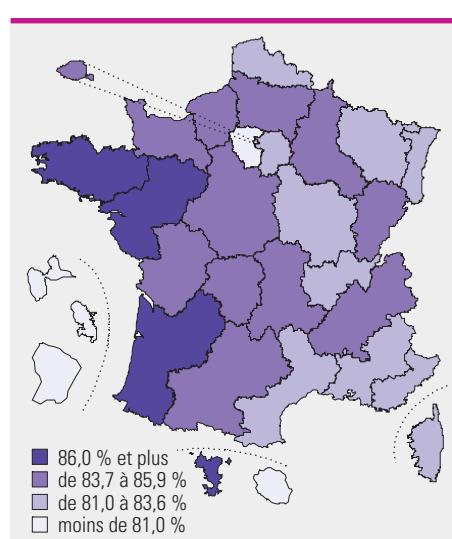
Les académies les plus performantes sont les mêmes quel que soit l'examen : CAP, BEP, baccalauréat professionnel mais aussi baccalauréat général et technologique. Au baccalauréat professionnel et au CAP, les académies qui réussissent le mieux sont celles de Rennes, Nantes et Bordeaux. À l'inverse, les académies de Créteil et d'Amiens ont les résultats les moins bons de la métropole pour le baccalauréat professionnel (FIGURES 7 et 8).

Par rapport à 2013, le taux de réussite au baccalauréat professionnel est en progrès dans l'ensemble des académies, excepté en Guadeloupe (- 1,1 point). La progression est importante pour les académies de Versailles, Créteil et Strasbourg (hausse de 4,5 points en un an).

Dans les départements d'outre-mer, 22 700 candidats ont été diplômés de l'enseignement professionnel, soit un taux de réussite de 77,2 %.

En un an, les académies de Mayotte et de Guyane ont amélioré leur taux de réussite au CAP d'au moins deux points. À l'inverse, à La Réunion, les performances au CAP ont diminué (- 8,2 points). Mayotte, département le moins performant avec 74 % de candidats admis au baccalauréat professionnel, enregistre cependant une hausse de 8,9 points de son taux de réussite. ■

8 – Taux de réussite au CAP par académie – Session 2014



Sources : MENESR DEPP, MAAF.

en savoir plus

⊕ « Examens professionnels du second degré – Session 2013 : fin de la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle », Note d'Information, n° 14.17, MENESR-DEPP, mai 2014.

⊕ « Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats », Note d'Information, à paraître, MENESR-DEPP, 2015.

⊕ Pour accéder aux FIGURES 1 et 5 et à des informations complémentaires, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format Excel ».

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr